



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de CHARS
Séance du 05 Janvier 2024

04-2024

OBJET : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et à marchés subséquents relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour l'étude, et la restauration de l'Église Saint-Sulpice de Chars.

Présents : 15

Evelyne BOSSU	Xavier BACHELET	Ariane MARTIN
Carole BOUILLONNEC	Vincent DELCHOQUE	Jean-Pierre BAZIN
Sébastien RAVOISIER	Sheila DEPUILLE	Pierre-Antoine DHUICQ
Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	Sylviane LEPAPE	Gérard GENNISSON
Nathalie GROM	Philippe CHAUVET	Nicolas BELANGÉ

Absents et procurations : 4

Sandrine LHORSET		excusée	
Nicolas PRIOUX		excusé	
Agnès AGLAVE-LUCAS		excusée	
Caroline BOURG		Pouvoir à	Sylviane LEPAPE

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Philippe CHAUVET est désigné pour remplir cette fonction.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la Commande Publique en vigueur le 1^e avril 2019,
Vu le rapport de l'AMO – Madame Pons

Après avoir délibéré :

PRECISE, qu'à l'issue de l'analyse des offres relatives à l'accord-cadre à Mission complète de maîtrise d'œuvre relative à la restauration de l'Église Saint-Sulpice avec mission de diagnostic et mission complémentaire de dossier consultation d'entreprises pour Marché à bon de commandes, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 27/09/2023 a attribué le marché à l'équipe constitué de Agence Pallas-Athena EURL (mandataire de groupement)/ Société Le BE associés BET Structure / Société Delta FI Ingénierie, BET Electricité – SSI / Société Laurent Taillandier, économiste.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'accord cadre correspondant, attribué par la CAO du 27/09/2023, conclu, sans montant minimum global et avec un maximum global de 4 900 000 HT € pour 7 ans.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture, le
et de la publication, le ...

À CHARS, le 05 Janvier 2024
Evelyne BOSSU,
Maire

